



Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Le 23 juin 2026.

Objet : Sommet franco-italien – La France doit refuser le lancement des études pour le doublement du tunnel du Mont-Blanc

Monsieur le Président de la République,

À l'approche du sommet franco-italien qui se tiendra à Antibes ce 25 juin 2026, nos associations tiennent à vous alerter avec la plus grande fermeté sur le projet de doublement du tunnel du Mont-Blanc. Nous vous demandons solennellement de refuser le lancement des études préalables à ce projet, telles que proposées par l'Italie lors de la réunion du Comité du Traité du Quirinal, le 4 juin dernier.

L'opposition à ce projet reste forte localement et nous avons pu compter pendant plusieurs décennies sur une position ferme des gouvernements français successifs à ce sujet, malgré les relances incessantes des autorités italiennes.

Un second tube routier sous le Mont-Blanc serait une aberration sanitaire et écologique. La vallée de l'Arve subit déjà une pollution atmosphérique critique et les glaciers fondent à une vitesse alarmante dans les Alpes, menaçant le cycle de l'eau et les réserves naturelles en eau douce et potable. Ajouter une infrastructure routière à 1300 mètres d'altitude dans une vallée encaissée serait une aberration. Le secteur des transports étant le premier émetteur de gaz à effet de serre en France, la priorité absolue doit être donnée aux solutions ferroviaires et à des mesures de gestion du trafic.

En effet, des alternatives concrètes, moins coûteuses et applicables à court et moyen terme peuvent quant à elles être étudiées et mises en œuvre avant d'envisager la construction d'un nouvel ouvrage sous les Alpes. La saturation du tunnel est en réalité concentrée sur quelques week-ends touristiques chaque année, au printemps et à l'été.

- Pour les véhicules légers : la mise en place d'une réservation obligatoire et gratuite en période de pointe (avril-septembre) et d'une tarification évolutive en fonction de la saturation permettraient de lisser le trafic et de le fluidifier sans aucun travaux.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

84, Route du Viéran, Pringy, 74370 Annecy

Tél : 09 72 52 33 68 – haute-savoie@fne-aura.org – www.fne-aura.org/haute-savoie



- Pour le fret : le trafic ferroviaire alpin a chuté de 70 % en 25 ans. Un retour à un volume de 10 millions de tonnes d'ici 2030 est envisageable par la modernisation de la ligne Dijon-Modane (estimée à 600 M€, soit une somme modeste comparée au coût d'un nouveau tunnel) et la relance ambitieuse de l'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA). Cela permettrait de retirer 500 000 poids lourds des routes alpines chaque année.

Si un diagnostic sur la saturation actuelle peut être utile, une étude visant à doubler l'infrastructure routière est prématurée et inquiétante. Le projet serait frappé d'illégalité au regard des engagements de la France, qui a ratifié le volet Transports de la Convention alpine interdisant toute augmentation des capacités routières pour la traversée des Alpes. Lancer des études pour un second tunnel routier sous le Mont-Blanc constituerait une violation de cet engagement et enverrait un signal désastreux quant à la parole de l'État en matière de protection de l'environnement et des populations.

Nous vous demandons de profiter de ce sommet pour :

- Acter le refus catégorique du principe de doublement du tunnel routier du Mont-Blanc.
- Proposer la mise en œuvre de mesures de gestion du trafic (réservation, tarification) pour les véhicules légers.
- Engager sans délai les financements nécessaires à la modernisation de la ligne ferroviaire existante et au redéploiement de l'offre fret, en réorientant une partie du Fonds pour le développement de l'intermodalité dans le massif alpin (FDPITMA) vers un bonus incitatif pour le rail.

L'avenir des Alpes, le château d'eau de l'Europe, n'est pas lié à la création d'un nouveau tunnel routier, mais au report du trafic routier sur le rail, protégeant ainsi la santé des populations locales et le climat. Nous espérons que, sous votre impulsion, la France confirmera son opposition historique au doublement du tunnel routier du Mont-Blanc et son engagement à respecter le droit international lors de ce sommet.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

Pour
FNE Auvergne Rhône-Alpes, FNE Haute-Savoie, Inspire

Anne Lassman-Trappier

Présidente FNE Haute-Savoie

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

84, Route du Viéran, Pringy, 74370 Annecy

Tél : 09 72 52 33 68 – haute-savoie@fne-aura.org – www.fne-aura.org/haute-savoie